

AUTORISATIONS PARENTALES

Tierces personnes autorisées à assurer la sortie de l'enfant en dehors de la présence des responsables légaux.

Nom	Prénom	coordonnées	Lien avec l'enfant

Je soussigné(e) autorise les personnes citées ci-dessus à assurer la sortie de la crèche pour mon enfant et décharge l'établissement d'accueil de toute responsabilité.

Nb : La personne devra être en mesure de présenter une pièce d'identité si elle n'est pas connue de l'équipe.

A Salles, le :

Autorisation de sorties.

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux sorties à pieds organisées par l'équipe pédagogique.

Nb : En sortie à l'extérieur de l'établissement, le taux réglementaire d'encadrement est de 1 adulte pour 2 enfants.

A Salles, le :

Autorisation de photos.

Je soussigné(e) autorise le personnel de la crèche, le cas échéant la presse locale (exceptionnel) ou un photographe professionnel à faire des clichés photographiques de mon enfant au sein de la structure.

Nb : En sortie à l'extérieur de l'établissement, le taux réglementaire d'encadrement est de 1 adulte pour 2 enfants.

A Salles, le :

Autorisation de soins.

En cas de besoin, le personnel de la micro- crèche peut, sous la responsabilité de la responsable technique, être amené à donner des soins à votre enfant :

- Coups et bosses: application d'un bloc de glace médical (avec protection tissu), crème/pommade, granules homéopathiques.

- Plaies superficielles: antiseptique simple (incolore et sans alcool)

- Piqûres : crème apaisante.

- Douleur/fièvre : administration de paracétamol (selon l'ordonnance permanente)

Vous serez bien évidemment informé des soins reçus par votre enfant au cours de la journée d'accueil (soit immédiatement par téléphone ou en venant reprendre votre enfant selon l'évaluation que nous aurons faite de la gravité de sa blessure).

Je soussigné(e) déclare être en accord avec le protocole de soins cité ci-dessus, préconisé en cas de blessure pour mon enfant.

A Salles, le :